



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le Douze Mars

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 mars 2018

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET – R. AUBAULT - A-M. GAUBERTI – JL. GIRAUD - G. BARRA - **Adjoints**
S. ALLEG – N. BARRECA – S. BEURRIER – A. DUBOIS - A. PELLEGRINO – N. PERRICHON – A. RASKIN – J. ROBERT
HENSELER – JC. SANSONI – J. TOQUER – C. VELAY - M. RAYNAUD - S. LELUIN – **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à C. BOUGE) - E. MENUT (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) – J. RAYNAUD (pouvoir donné à A. PELLEGRINO) – N. DEDULLE (pouvoir donné à S. LELUIN)

**SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2018
REFECTION DE LA TOITURE DE LA MEDIATHEQUE**

M. le Maire précise que la médiathèque, bâtiment communal est élevé en R+2 sur cave, elle correspond à l'ancienne mairie de la commune et date du 18ème siècle. La médiathèque doit faire l'objet de travaux de réfection de la toiture, car il a été relevé depuis quelque temps des fuites importantes.

Celle-ci et la charpente sont réalisées de manière traditionnelle (tuiles canal sur chevrons appuyés sur arbalétriers et pannes). La toiture est à trois pentes de l'ordre de 10% ; sur les pentes une génoise de 2 rangs est présente et côté pignon un alignement de tuiles.

Un diagnostic a été réalisé par M. René Cler dans le cadre d'une assistance technique.

CONSIDERANT qu'il convient d'acter des travaux à réaliser, à savoir :

- Dépose de la charpente et couverture existante, bâchage provisoire
- Mise en œuvre d'une charpente massive neuve en remplacement de l'existante
- Mise en œuvre de panneaux complexe isolant formant support
- Fourniture pour partie et repose des tuiles de couvert récupérées
- Réalisation des faitages et rives en toiture, réfection des solins et souches
- Mise en œuvre d'un lanterneau d'éclairage et d'accès au toit
- Fourniture et pose de gouttières avec raccordement sur les descentes EP conservées

CONSIDERANT que l'enveloppe des futurs travaux s'élève à 45.000 € HT.

CONSIDERANT que M. le Maire propose de réaliser en 2018, les travaux prévus dans le diagnostic présenté, à savoir :

I - Montant des travaux qui s'élève à : 45.000,00 € HT.

II - Plan de financement prévisionnel :

- | | | |
|---|---|--------------|
| - Conseil Départemental 78 % du montant de l'opération | : | 35.100,00 €. |
| - Autofinancement communal 22 % du montant de l'opération | : | 9.900,00 €. |

CONSIDERANT que le planning de réalisation de l'opération est : d'environ trois mois.



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le lancement de l'opération en 2018 de réfection de la toiture de la médiathèque et de toutes les propositions de M. le Maire présentées ci-dessus, s'y affèrent.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération,
- **DE SOLLICITER** le Conseil Départemental 83 en demandant une subvention de 78 % du montant de l'opération, soit 35.100 €.
- **DE DIRE** que les crédits seront ouverts au BP 2018 M14, section investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE